



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°359 DU 27 FEVRIER AU 5 MARS 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 7 personnes tuées dont 5 retrouvés cadavre, 1 victime de violence basée sur le genre et 4 victimes d'arrestations arbitraires.

Parmi les victimes figurent 1 fille et 3 enfants tués.

Des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont

pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées à la gouvernance et aux DESC ont été relevées dans ce bulletin.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

III. DU DROIT A LA LIBERTE

IV. DE LA GOUVERNANCE

V. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.3. DES INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE.....</i>	<i>4</i>
<i>II. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....</i>	<i>4</i>
<i>II.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....</i>	<i>4</i>
<i>III. DU DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>5</i>
<i>III.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....</i>	<i>5</i>
<i>IV. DE LA GOUVERNANCE.....</i>	<i>5</i>
<i>V. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</i>	<i>6</i>
<i>VI. CONCLUSION.....</i>	<i>6</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
DCE	: Direction Communale de l'Education
DESC	: Droits Economiques, Sociaux et Culturels
ECOFO	: Ecole Fondamentale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Un corps sans vie retrouvé en commune Matongo, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 mars 2023 indique que sur la colline Mahoro, commune Matongo, province Kayanza, dans la matinée du 14 février 2023, un corps sans vie de Samson Vyukusenge, âgé de 37 ans, membre du parti CNDD-FDD, commerçant résidant au centre Kayanza a été retrouvé par des passants. Selon des sources sur place, en date du 13 février 2023, vers 20 heures, sur la colline Ruganza, commune Matongo, province Kayanza, Samson Vyukusenge, a été tué à coups de bâton par un groupe d'Imbonerakure dont Victor Hasabumutima, directeur de l'ECOFO Matongo et secrétaire du parti CNDD-FDD à Matongo, Charles Bizimana, Salomon Irankunda et Richard Bizimana. Pendant la journée, Samson s'était rendu chez Serges Manirakiza résidant en commune Matongo pour lui demander son argent estimé à plus de 3 millions fbu à et à son retour, il a été atta-

qué à la RN1 au niveau de la localité de Ndaro, colline Ruganza par ces malfaiteurs quand il attendait un véhicule. Selon les mêmes sources, son corps présentait des blessures au niveau du nombril et au niveau de la tête. Victor, Salomon, Charles, Richard, Ezéchiel alias Ziyezi et Crescent, tous membres de la milice Imbonerakure habitant tout près du lieu du crime ont été appréhendés mais Victor Hasabumutima, Ezéchiel et Crescent ont été libérés. En date du 15 février 2023, le Tribunal de Grande Instance de Kayanza a auditionné et a condamné Salomon Irankunda, Charles Bizimana et Richard Bizimana à une peine de servitude pénale de 5 ans et à payer une somme de 100 000 fbu chacun. En date du 16 février 2023, le corps sans vie de Samson a été enterré grâce à l'argent payé par Victor Hasabumutima, Ezéchiel et Crescent bien que subsiste encore un flou sur ce paiement et leur libération.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 1^{er} mars 2023, vers 7 heures, sur la sous-colline Rwamagaswa, colline Nyempundu, zone Nyamakarabi, commune Mugina, province Cibitoke, un corps sans vie de Balthazar Mbarushimana, âgé de 62 ans, père de 8 enfants, a été retrouvé par des agriculteurs, à 500 mètres de son domicile. Selon des sources sur place, son cou présentait des signes de traumatisme faisant penser à une mort par étranglement. Selon les mêmes sources, Balthazar avait été vu pour la dernière fois la veille, en train d'étancher sa soif dans un bistrot de la colline Nyempundu.

Un corps sans vie retrouvé en commune Vugizo, province Makamba

En date du 28 février 2023, sur la colline Rutegama, commune Vugizo, province Makamba, un corps sans vie en décomposition de Sophie Irakoze, âgée de 20 ans, orpheline, originaire de la colline Mu-

kubano, commune Nyanza-lac, province Makamba, élève en 2^{ème} année section sociale au Lycée communal Gishiha, commune Vugizo, province Makamba, a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus à 500 mètres dudit Lycée. Selon des sources sur place, son corps présentait des plaies au niveau du visage, ses parties génitales ainsi qu'un sein droit ont été amputées. La victime s'était présentée à l'étude de l'après-midi du 24 février 2023 et depuis ce jour, elle a été introuvable et sa famille l'avait signalé à l'administration locale. La police accompagnée par Anicet Nkeshima, directeur du Lycée Gishiha, s'est rendue sur les lieux pour faire le constat avant l'enterrement du cadavre, en date du 1^{er} mars 2023. Selon des informations provenant des autorités locales, les messages trouvés dans un téléphone portable de la victime ont indiqué que cette victime avait parlé à son professeur vacataire, Pascal Congera, membre de la milice Imbonerakure et qu'il l'avait engrossée. Pascal Congera et Eric Bigirimana, membre de ladite milice, enseignant à l'ECOFO Runda ayant participé dans cet assassinat ont été arrêtés par la police du commissariat communal de Vugizo pour des raisons d'enquête

I.13. DES INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Dans la matinée du 4 mars 2023, dans la rivière Nyabagere, zone Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura mairie, un corps sans vie d'un nouveau-né de sexe masculin, a été retrouvé. Evelyne Nini-nahazwe, chef de zone Cibitoke qui s'est rendue sur les lieux accompagnée par le chef de poste de police de ladite zone, a fait enterrer ce corps au cimetière de Mpanda, le même jour et a promis de mener des enquêtes afin d'identifier les responsables de ce crime.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 1^{er} mars 2023, vers 8 heures, sur la colline Mago, commune Kayokwe, province Mwaro, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé au domicile de sa mère, Nsengiyumva, âgée de 28 ans, cultivatrice. Selon des sources sur place, Pontien, membre de la malice Imbonerakure de la localité qui a remarqué que Nsengiyumva n'avait plus de grossesse a demandé aux voisins si Nsengiyumva

avait mis au monde. D'autres membres de la malice Imbonerakure sont arrivés sur les lieux, y ont opéré une fouille perquisition et ont trouvé le cadavre dans une toilette. Selon les mêmes sources, Nsengiyumva a été arrêtée et a été conduite au cachot de police de Kayokwe.

Un nourisson tué en commune Butaganzwa, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 mars 2023 indique qu'en date du 25 février 2023, vers 10 heures, sur la sous-colline Kibogoye, colline Kigarama, commune Butaganzwa, province Kayanza, un enfant, âgé de trois mois, a été tué par sa mère, Rose Nibaruta, âgée de 22 ans, cultivatrice. Selon des sources sur place, un enfant, âgé de 11 ans, qui a vu des linges dans une toilette a alerté son père qui a à son tour avisé l'administration locale. Selon les mêmes sources, des voisins de Rose ont creusé la toilette et ont trouvé l'enfant déjà mort. Rose a été arrêtée par les voisins mais elle a profité de leur distraction pour se jeter dans cette latrine. Par après, Rose a été secourue et a été conduite à l'hôpital Musema pour des soins médicaux.

I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE

Un homme non identifié tué en commune et province Gitega

En date du 28 février 2023, vers 11 heures, sur la colline Rukoba, commune et province Gitega, un homme non identifié a été tué à coups de bâton après avoir été surpris en train de voler une plaque solaire au domicile de Dismas Bizindavyi. Selon des sources sur place, cet homme a d'abord détruit un

toit de la maison où il a fait ensuite passer cette plaque et une batterie. Alertés par la femme de Dismas, des voisins sont intervenus, ont enfermé ce voleur dans la maison et l'ont tué à coups de bâtons. Selon les mêmes sources, Fulgence Minyurano, OPJ de la commune Gitega s'est rendu sur les lieux pour constater les faits. Ce cadavre a été évacué le même jour vers la morgue de l'hôpital régional de Gitega.

II. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune et province Rutana

En date du 2 mars 2023, sur la colline Kinganda, zone Gitaba, commune et province Rutana, D.I., âgée de 14 ans, élève en 5^{ème} année à l'ECOFO Kinganda, a été violée par Gaspard Mvuyekure, âgé de 37 ans quand elle se rendait vers une fontaine pour puiser de l'eau. Selon des sources sur place,

Gaspard Mvuyekure a été surpris par un passant qui a entendu des cris de la jeune fille et ce dernier a demandé secours à d'autres personnes qui sont intervenues. Gaspard Mvuyekure a été arrêté et a été conduit au cachot du commissariat communal de Rutana tandis que la victime a été conduite au centre de santé de Nyamure pour des soins médicaux.

III. DU DROIT A LA LIBERTE

III.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Une personne arrêtée en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1^{er} mars 2023 indique qu'en date du 23 février 2023, vers 17 heures, à la 8^{ème} transversale, colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Adolphe Ndayizeye, professeur de l'économie et entrepreneuriat au Lycée communal Karurama, originaire de la province Bururi, a été arrêté par deux agents du SNR armés de fusils en tenue policière œuvrant en province Cibitoke. Selon des sources sur place, Adolphe rentrait chez lui quand ces agents l'ont arrêté et l'ont embarqué à bord d'une moto sans plaque d'immatriculation vers le bureau du SNR à Cibitoke. Selon les mêmes sources, la victime a été accusée de collaborer avec un groupe rebelle se trouvant en RDC. Quelques heures après, dans la nuit, il a été sorti dans un cachot et a été conduit à bord d'un véhicule dudit responsable provincial du SNR qui l'a fait retourner dans ce cachot, vers minuit. Certains membres de la famille et les amis de la victime se sont dépêchés chez Carême Bizoza, Gouverneur de Cibitoke et cette autorité leur a répondu qu'il allait en discuter avec Ahmed Nabil Sindayigaya, responsable provincial du SNR

à Cibitoke. En date du 27 février 2023, vers 15 heures, Adolphe Ndayizeye a été libéré par le SNR et il a regagné son service.

Trois fidèles de l'Eglise Pentecôte de Kayogoro arrêtés en commune Mabanda, province Makamba

En date du 28 février 2023, sur la colline Karinzi, zone Kayogoro, commune Mabanda, province Makamba, Faustin Hatungimana, membre du parti CNDD-FDD, responsable du conseil collinaire des notables, Lewis Nahimana, et Vincent Vyukusenge, vétérinaire collinaire ont été arrêtés par des policiers et conduits au commissariat communal de Mabanda alors qu'ils demandaient la raison de cette fouille. Selon des sources sur place, ces trois hommes ont été arrêtés lors d'une fouille perquisition effectuée par la police sur cette colline au domicile d'un pasteur Migwire de ladite église. Selon les mêmes sources, le pasteur Migwire venait d'être chassé de cette église par Esron Nizigama, premier pasteur de cette église suite à un conflit survenu entre les deux pasteurs.

IV. DE LA GOUVERNANCE

Des intimidations aux membres du conseil communal en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 1^{er} mars 2023, au cours d'une réunion des membres du conseil communal de Nyanza-lac, Ernest Ciza, secrétaire communal a.i du parti CNDD-FDD et Elias Ciza alias Mbirigi, vice-président dudit conseil se sont arrogés le droit de prendre par force le téléphone portable de Pascal Ndayikeza, membre du parti CNL et membre dudit conseil. Ce dernier a également été contraint de déverrouiller son téléphone portable afin d'identifier des personnes avec lesquelles il est en contact, chose qu'il a d'abord refusée. Ensuite, Marie Gorreth Irankunda, administratrice de la commune Nyanza-lac a ordonné le commissaire communal de police pour arrêter Pascal, ce qui a provoqué la révolte de tous les membres du conseil communal.

Selon les mêmes sources, Pascal qui a été accusé par Ernest Ciza de collaborer avec des groupes armés a été fouillé par la police mais aucun message lié à ces accusations n'a été trouvé dans le téléphone d'où il a été libéré. Ces intimidations sont aussi dirigées contre d'autres membres du conseil communal Nyanza-lac et ces derniers ne cessent de le dénoncer. A titre illustratif, avant la tenue de cette réunion, des membres du conseil communal issus du parti CNDD-FDD avaient boycotté cette réunion et Ernest Ciza a dû les inviter d'urgence de se rencontrer au bureau de la permanence communale du parti CNDD-FDD. Ainsi, des membres dudit parti qui avaient refusé de se présenter à la permanence ont été menacés par Ernest Ciza que s'ils ne se participaient pas à la réunion, ils seraient exclus de leur parti et par conséquent, ils seront rayés de la liste des conseillers communaux issus de ce parti.

V. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Des abandons scolaires en province Cibitoke

Au cours du 1^{er} trimestre 2022-2023, la province Cibitoke a enregistré 5182 abandons scolaires dont 4732 cas au niveau fondamental et post-fondamental ainsi que 450 cas au niveau maternel,

comme les tableaux 1 et 2 l'illustrent. Les causes de ces abandons scolaires sont entre autres la pauvreté, le manque de matériel scolaire, le viol, le mariage précoce, les maladies, le déménagement des familles, grossesses non désirées, échecs scolaires, ...

Tableau 1. Des abandons scolaires en province Cibitoke au 1^{er} trimestre 2022-2023

DCE	Au niveau fonda- mental		Total 1	Au niveau post- fondamental		Total 2	Total 1+2
	Filles	Garçons		Filles	Garçons		
Buganda	405	433	838	34	53	87	925
Bukinanyana	312	285	597	6	2	8	605
Mabayi	262	250	512	7	5	12	524
Mugina	505	528	1033	13	11	24	1057
Murwi	201	357	558	5	3	8	566
Rugombo	502	507	1009	17	29	46	1055
TOTAL	2187	2360	4547	82	103	185	4732

Tableau 2. Des abandons scolaires au niveau des écoles maternelles en province Cibitoke au 1^{er} trimestre 2022-2023

DCE	Au niveau public		Total 1	Au niveau privé		Total 2	Total 1+2
	Filles	Garçons		Filles	Garçons		
Buganda	100	67	167	5	9	14	181
Bukinanyana	3	8	11	-	-	-	11
Mabayi	38	44	82	1	0	1	83
Mugina	69	70	139	1	0	1	140
Murwi	-	-	-	-	-	-	-
Rugombo	-	-	-	13	22	35	35
Total	210	189	399	20	31	51	450

VI. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées

à la gouvernance et aux DESC dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.